



Fédération des groupes de la Libre Pensée
de Loire-Atlantique

4 place de la Manu, 44 000 Nantes

lp44orange.fr

<https://lp44.fr>

Communiqué

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire. » Voltaire.

Gerald Darmanin a annoncé mardi 25 janvier avoir lancé la procédure de dissolution de « Nantes révoltée ».

Plus pragmatique et clairvoyant, le préfet de Loire-Atlantique Didier Martin, déclarait de son propre aveu que cette dissolution n'était « pas aussi simple qu'il y paraît, sinon ça aurait pu être fait depuis longtemps » et d'ajouter « Nantes révoltée se revendique média, on peut donc, par exemple, être confronté au respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse » !

Dans une course effrénée liberticide et sous couvert d'abord de terrorisme et ensuite de pandémie, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de restreindre la liberté de conscience, mère de toutes les libertés en proclamant des états d'exception de tous les styles.

Depuis 2015 nous vivons, excepté quelques rares moments, dans un état qui n'est plus de droit mais dans lequel le pouvoir exécutif prétend avoir tous les pouvoirs. L'Etat d'urgence devient « normal » et seule l'intensité des restrictions de liberté peut varier au gré des besoins de l'exécutif.

Dans la voie tracée par la loi « Séparatisme » d'août 2021, le gouvernement tente soit d'encadrer toute vie sociale soit de criminaliser pour interdire ce qui peut lui « échapper ».

Il est clair que les engagements associatifs, syndicaux, philosophiques, politiques ou médiatiques divergents deviennent de plus en plus insupportables pour le pouvoir en place qui rêve d'uniformité quand la population de ce pays aspire à sa liberté de penser et sa liberté de l'exprimer. La Fédération de Loire-Atlantique de la Libre Pensée demande l'arrêt immédiat de toute procédure de dissolution de « Nantes révoltée ».

Nantes, le 26 janvier 2022